

AECK/
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2022 – 424 DU 20 JUILLET 2022

portant promotion de vingt-six (26) officiers supérieurs
de la Police républicaine au titre de l'année 2022.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi n° 2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2021-568 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2022-423 du 20 juillet 2022 portant inscription au tableau d'avancement de quarante-deux (42) officiers supérieurs de la Police républicaine au titre de l'année 2022 ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juillet 2022,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont promus aux grades supérieurs au titre de l'année 2022, les officiers de la Police républicaine dont les noms suivent :

POUR COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

N°	Grade	Noms et Prénoms	Indice
1.	Commissaire divisionnaire de police	HOUNKPATIN Kodjo Jean de la Croix	1789

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

N°	Grade	Noms et Prénoms	Indice
1.	Commissaire principal de police	YEKPE Sèdjro S.Jiles Pacôme	1720
2.	Commissaire principal de police	TAWES Mouyadah Roger	1720

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

Néant

POUR COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022

POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

1.	Commissaire divisionnaire de police	BOKO Firmin William Comlan	1789
2.	Commissaire divisionnaire de police	WANOU Léonard	1789

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

1.	Médecin-Commissaire principal de police	KPETEKOUSSO Achile	1720
2.	Commissaire principal de police	DOSSOU-YOVO Anani Claude	1720
3.	Commissaire principal de police	AWO Agbatan Ichola Aboudou Rachidi	1720
4.	Commissaire principal de police	ANATO Dossou Pacôme	1720

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

Néant

POUR COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

1.	Commissaire divisionnaire de police	AHOUEYA S. V. Rodrigue	1789
2.	Commissaire divisionnaire de police	ADANLE Bertin	1789

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

1.	Commissaire principal de police	ZOCLI Kouessi Charles	1720
2.	Commissaire principal de police	ALASSANE Oudou	1720
3.	Commissaire principal de police	ABOUE Kocou Rogatien	1720
4.	Commissaire principal de police	KOWOTAKPARA Gado	1720
5.	Commissaire principal de police	ABOUTA Jean Gontran	1720

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

Néant

POUR COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

1.	Commissaire divisionnaire de police	N'DAH M'PO Stéphane A.	1789
2.	Commissaire divisionnaire de police	OKAMBAWA Koudérin Jérôme	1789
3.	Commissaire divisionnaire de police	AGBLO Lambert Kouassi	1789



POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

1.	Commissaire principal de police	HOUGBAN Bonou Etienne	1720
2.	Commissaire principal de police	LOGBO H. S. Pierre	1720
3.	Commissaire principal de police	ISSIAKA BENON Séidou	1720
4.	Commissaire principal de police	AMAGBEGNON Bokpin Barnabé	1720
5.	Commissaire principal de police	DJAHO Sèwanou Eglowo Dieu-donné	1720
6.	Commissaire principal de police	HOUNGBEDJI Cohovi René	1720
7.	Commissaire principal de police	FAGNIMON Kotchami Genevieve	1720

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

Néant

Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3

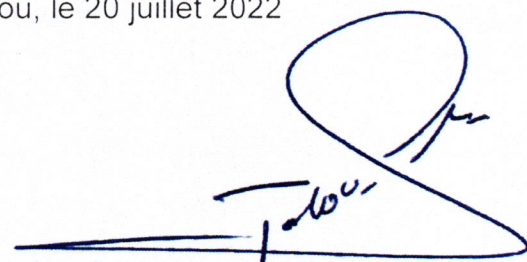
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2022

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



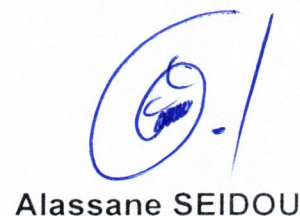
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MISP 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 26 ; JORB 1.